FICHE REPÈRES : HANDICAP MENTAL, PSYCHIQUE, COGNITIF, SUR LES DYS, SUR L'AUTISME

– Handicap mental et déficience intellectuelle

Diversité des handicaps et modalités de compensation

La nature et le degré des déficiences mentales sont multiples et les handicaps qui en résultent sont très variables selon l'individu, l'âge auquel elles sont survenues et les conditions environnementales.

La déficience intellectuelle est caractérisée par une réduction des facultés intellectuelles résultant d'une anomalie génétique, chromosomique comme la Trisomie 21, d'un accident (lésions cérébrales ou problème pendant la grossesse) ou d'une maladie. Elle peut être plus ou moins importante.
La déficience intellectuelle peut être associée à des difficultés motrices, sensorielles et/ou psychiques, des troubles d'élocution et de préhension.

La déficience intellectuelle entraîne à des degrés divers des difficultés de compréhension, notamment de concepts abstraits, de codes sociaux et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la cognition, de la compréhension et dans des connaissances. Des capacités telles que la communication, l'attention, la mémorisation, l'autonomie et la réactivité émotionnelle peuvent s'en trouver perturbées[1].

Toutefois, il est important de retenir que certaines personnes atteintes de déficience intellectuelle peuvent acquérir et développer des capacités, ainsi des personnes trisomiques ont obtenu le baccalauréat, assument des responsabilités d'élu municipal, de député, etc.

Chiffres clés
En France, il est estimé à :
Environ 700 000 personnes présentent une déficience intellectuelle.
Environ 1 à 2% de la population serait concerné.
Source : https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/les-resultats-dune-expertise-collective-sur-les-deficiences-intellectuelles

Sur le plan règlementaire
Toutes personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives ou des troubles neuro-développementaux peuvent se rapprocher de la Maison départementale des personnes handicapées pour la reconnaissance de leur handicap. Une évaluation peut donner lieu, sous certaines conditions, à l'octroi de la prestation de compensation du handicap. Elles peuvent par exemple bénéficier du

[1] Pour la rédaction de cette fiche, nous nous sommes appuyés par endroits sur la présentation des types de handicaps figurant dans l'ouvrage de Karine Gros, Professionnaliser le référent handicap, éditions législatives, Esf éditeur, 2020, p.53-56.

financement d'une auxiliaire de vie pour accomplir des actes de la vie quotidienne, comme faire leurs courses, prendre les transports en commun, effectuer des démarches administratives.

> À consulter :
> Décret n° 2022-570 du 19 avril 2022 relatif à la prestation de compensation mentionnée à l'article D. 245-9 du code de l'action sociale et des familles concernant la prise en compte de la situation et des besoins des personnes sourdaveugles (atteintes de surdicécité) et des personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives ou des troubles neuro-développementaux pour l'accès à la prestation de compensation du handicap.
> https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=3y00buMB_vU-njmmrq3Yf1sDFihSq-tW46KWa2ISZzs%3D
> Référentiel pour l'accès à la prestation de compensation, Annexe 2-5 du Code de l'action sociale et des familles.
> https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042855653/

Moyens mobilisables en compensation

Les moyens mobilisables en compensation, pour les personnes vivant avec un handicap complexe : autisme, polyhandicap, handicap mental, handicap psychique, sont de diverses natures : aides humaine, technique et financière.

De manière générale, elles ont besoin d'un accompagnement à la vie sociale, culturelle, scolaire, voire pour l'insertion professionnelle, ainsi que de médiations adaptées. Nombre d'intervenants peuvent jouer un rôle dans cet accompagnement parmi lesquels des psychologues, ergothérapeutes, orthophonistes, éducateurs, animateurs, auxiliaires de vie sociale, accompagnants des élèves en situation de handicap, divers médiateurs, etc.

Prendre de l'autonomie, être acteur ou actrice de sa vie, exprimer ses choix, ses préférences, ses intérêts, … les personnes en situation de handicap sont de plus en plus accompagnées pour que leur droit à l'autodétermination soit respecté.

Conseils pour une qualité relationnelle

Un comportement adapté est essentiel pour établir une qualité relationnelle et éviter de mettre la personne handicapée en situation de handicap. Voici quelques conseils.

- Être spontané, naturel et patient.
- S'adresser à la personne elle-même, même si elle est accompagnée.
- Montrer du bon sens, de la compétence et de l'attention, sans excès.
- Faire des phrases simples, courtes, sur le mode affirmatif, sans ambiguïté ni interprétation possible.
- Reformuler parfois ou répéter.
- Éviter d'infantiliser, ne pas parler trop lentement.
- Laisser plus de temps à la personne pour réagir, pour s'exprimer.
- Adapter le mode de communication aux besoins de la personne (gestuel, écrit …).
- Utiliser des éléments visuels pour illustrer vos propos, documents associant texte en gros caractères et images, des pictogrammes compréhensibles, des supports en facile à lire et à comprendre (FALC), des supports multisensoriels.

- Préparer sa gestion personnelle face à des manifestations d'émotions ou d'affections de la personne handicapée mentale.

Ressources bibliographiques

Guides pratiques, témoignages, rapports, actes de colloque, média, etc.

Déficiences intellectuelles. Inserm, Collection Expertise collective. Montrouge : EDP Sciences, 2016
États généraux de la déficience intellectuelle, 11 et 12 janvier 2018 à l'Unesco
http://www.defiscience.fr/actualites/etats-generaux-de-la-deficience-intellectuelle/
L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (TDI) - Volet 1 – Recommandation de bonne pratique, 23 septembre 2022, Haute Autorité de Santé
https://www.has-sante.fr/jcms/p_3237847/fr/l-accompagnement-de-la-personne-presentant-un-trouble-du-developpement-intellectuel-tdi-volet-1
L'information pour tous : règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre. Ces règles ont pour but d'aider les personnes à rendre l'information qu'ils produisent facile à lire et à comprendre, elles permettent de rendre les informations accessibles pour les personnes qui ont un handicap intellectuel. Guide Inclusion Europe, www.inclusion-europe.eu - https://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read/
UNAPEI, Nous aussi, *N'écrivez pas pour nous, sans nous !* 2018. https://www.unapei.org/wp-content/uploads/2018/11/N%E2%80%99e%CC%81crivez-pas-pour-nous-sans-nous-Impliquer-les-personnes- handicape%CC%81es-intellectuelles-dans-l%E2%80%99e%CC%81criture-de-textes-faciles-a%CC%80-lire.pdf
Unapei, *Guide pratique de la signalétique et des pictogrammes*, 2012
https://www.unapei.org/wp-content/uploads/2018/11/GuideSignalétiquePictogrammes.pdf
DREES, Fiche 23 « Les établissements et services pour personnes handicapées », édition 2020
https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/Fiche%2023%20-%20Les%20établissements%20et%20services%20pour%20personnes%20handicapées.pdf
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, www.cnsa.fr ; handicap.gouv.fr

– Handicap psychique

Diversité des handicaps et modalités de compensation

La nature et le degré des déficiences psychiques sont multiples et les handicaps qui en résultent sont très variables selon l'individu, l'âge auquel elles sont survenues et les conditions environnementales.

Le handicap psychique désigne les difficultés des personnes présentant des déficiences psychiques liées à des maladies mentales invalidantes. On trouve parmi les plus connues : la dépression, les troubles de la personnalité, la schizophrénie, les troubles bipolaires, les Troubles Obsessionnels Compulsifs (TOC), etc.
Les personnes handicapées psychiques souffrent de maladies qui nécessitent souvent un traitement médicamenteux et ou psychothérapeutique.

Conséquence directe des troubles psychiques, ce handicap se caractérise par un déficit relationnel, par d'éventuelles difficultés de concentration et par une grande variabilité dans la possibilité d'utilisation des capacités. Il s'agit essentiellement de limitation d'activité et/ou de restriction de participation à la vie en société.

Ce handicap peut impliquer des dispositifs d'accompagnement pour la vie sociale, culturelle, scolaire et professionnelle.
La loi du 11 février 2005 est la première à mentionner ce handicap : elle a ainsi donné une visibilité aux personnes ayant un handicap psychique et permis une prise

en compte de leurs besoins. L'association UNAFAM s'est battue pour obtenir la reconnaissance du handicap psychique. Unafam.org

Les déficiences psychiques se distinguent des déficiences intellectuelles. D'ailleurs, on peut citer à titre d'exemple John Nash, atteint de schizophrénie. Il a obtenu le prix Nobel d'économie, en 1994.

En savoir plus, lire l'article publié sur La Croix
https://www.la-croix.com/Ethique/Sciences-Ethique/Sciences/John-Nash-un-homme-en-desequilibre-2015-05-25-1315804

Chiffres clés
en France : ii est estimé à environ 2 millions de personnes présentent des troubles psychiques sévères (bipolarité, schizophrénie, dépression)

Sur le plan règlementaire
Toutes personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives ou des troubles neuro-développementaux peuvent se rapprocher de la Maison départementale des personnes handicapées pour la reconnaissance de leur handicap. Une évaluation peut donner lieu, sous certaines conditions, à l'octroi de la prestation de compensation du handicap. Elles peuvent par exemple bénéficier du financement d'une auxiliaire de vie pour accomplir des actes de la vie quotidienne, comme faire leurs courses, prendre les transports en commun, effectuer des démarches administratives.

À consulter :
Décret n° 2022-570 du 19 avril 2022 relatif à la prestation de compensation mentionnée à l'article D. 245-9 du code de l'action sociale et des familles concernant la prise en compte de la situation et des besoins des personnes sourdaveugles (atteintes de surdicécité) et des personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives ou des troubles neuro-développementaux pour l'accès à la prestation de compensation du handicap.
https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=3y00buMB_vU-njmmrq3Yf1sDFihSq-tW46KWa2ISZzs%3D
Référentiel pour l'accès à la prestation de compensation, Annexe 2-5 du Code de l'action sociale et des familles.
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042855653/

Moyens mobilisables en compensation

Les moyens mobilisables en compensation, pour les personnes vivant avec un handicap complexe : autisme, polyhandicap, handicap mental, handicap psychique, sont de diverses natures : aides humaine, technique et financière.

De manière générale, elles ont besoin d'un accompagnement à la vie sociale, culturelle, scolaire, voire pour l'insertion professionnelle, ainsi que de médiations adaptées.

Nombre d'intervenants peuvent jouer un rôle dans cet accompagnement parmi lesquels des psychologues, ergothérapeutes, orthophonistes, éducateurs, animateurs, auxiliaires de vie sociale, accompagnants des élèves en situation de handicap, divers médiateurs, etc.

Conseils pour une qualité relationnelle
Un comportement adapté est essentiel pour établir une qualité relationnelle et éviter de mettre la personne handicapée en situation de handicap. Voici quelques conseils.

- Se montrer disponible, à l'écoute et patient, tout en adoptant une attitude rassurante (sans marque de stress, d'agacement ou d'énervement).
- L'interlocuteur peut être stressé sans forcément s'en rendre compte. Dialoguer dans le calme, respectez son rythme.
- Laisser la personne s'exprimer jusqu'au bout et laissez-lui le temps de réaction et d'expression.
- Ne pas le contredire, ne pas faire de reproches et rassurer en cas de problème.
- Etre précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- Si la personne est dans un état d'agressivité, rester calme et éviter d'élever la voix pour vous faire comprendre.
- Toutefois, si un inconfort est ressenti, mettre fin à la rencontre, en proposant un autre rendez-vous si la situation le permet.

Ressources bibliographiques
UNAFAM, *Livret l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique*, 2019, unafam.org
DREES, Fiche 23 « Les établissements et services pour personnes handicapées », édition 2020
https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/Fiche%2023%20-%20Les%20établissements%20et%20services%20pour%20personnes%20handicapées.pdf
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, www.cnsa.fr ; handicap.gouv.fr
Artaud Antonin, *Van Gogh le suicidé de la société*, L'imaginaire, Gallimard, 2001.
Kenzaburo Ôé, *Dites-nous comment survivre à notre folie*, Folio, 1998.
Garouste Gérard, *L'Intranquille*, L'iconoclaste, 2009.
Nicolas Philibert, *La moindre des choses*, 1997.

Distinguer handicap mental et handicap psychique

Ne pas confondre le handicap mental (arriération mentale issue d'une déficience intellectuelle) avec le handicap psychique (provoqué par une maladie mentale : dépression, les troubles de la personnalité, schizophrénie, les troubles bipolaires, les Troubles Obsessionnels Compulsifs (TOC), etc).

– Handicap cognitif

Diversité des handicaps et modalités de compensation

La nature et le degré des déficiences cognitives sont multiples et les handicaps qui en résultent sont très variables selon l'individu, l'âge auquel elles sont survenues et les conditions environnementales.

Les fonctions cognitives représentent tous les processus mentaux par lesquels l'être humain acquiert l'information, la traite, la mémorise, la manipule, la communique, et

s'en sert pour produire des actions. Les troubles cognitifs concernent les dysfonctionnements des fonctions cognitives.

La notion de handicap cognitif est apparue dans la loi handicap de 2005 pour permettre de différencier ses difficultés de celles liées aux handicaps mental et psychique.

Le handicap cognitif est souvent présent chez des personnes ayant eu un traumatisme crânien suite à un accident de la route ou domestique, ou une lésion cérébrale due à une tumeur, etc. Il peut s'en suivre des séquelles sur le plan moteur, et des troubles de la mémoire, du langage, de la communication…

Des personnes ont pu conserver un quotient intellectuel élevé mais présenter un ralentissement dans la compréhension, et l'exécution de certaines taches, ainsi que des atteintes au niveau de la mémoire.

Sur le plan règlementaire

Toutes personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives ou des troubles neuro-développementaux peuvent se rapprocher de la Maison départementale des personnes handicapées pour la reconnaissance de leur handicap. Une évaluation peut donner lieu, sous certaines conditions, à l'octroi de la prestation de compensation du handicap. Elles peuvent par exemple bénéficier du financement d'une auxiliaire de vie pour accomplir des actes de la vie quotidienne, comme faire leurs courses, prendre les transports en commun, effectuer des démarches administratives.

> À consulter :
> Décret n° 2022-570 du 19 avril 2022 relatif à la prestation de compensation mentionnée à l'article D. 245-9 du code de l'action sociale et des familles concernant la prise en compte de la situation et des besoins des personnes sourdaveugles (atteintes de surdicécité) et des personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives ou des troubles neuro-développementaux pour l'accès à la prestation de compensation du handicap.
> https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=3y00buMB_vU-njmmrq3Yf1sDFihSq-tW46KWa2ISZzs%3D
> Référentiel pour l'accès à la prestation de compensation, Annexe 2-5 du Code de l'action sociale et des familles.
> https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042855653/

Moyens mobilisables en compensation

Les moyens mobilisables en compensation, pour les personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques, ou cognitives, des troubles neuro-développementaux, sont de diverses natures : aides humaine, technique et financière.

De manière générale, elles ont besoin d'un accompagnement à la vie sociale, culturelle, scolaire, voire pour l'insertion professionnelle, ainsi que de médiations adaptées.

Nombre d'intervenants peuvent jouer un rôle dans cet accompagnement parmi lesquels des psychologues, ergothérapeutes, orthophonistes, éducateurs, animateurs, auxiliaires de vie sociale, accompagnants des élèves en situation de handicap, divers médiateurs, etc.

Conseils pour une qualité relationnelle
Un comportement adapté est essentiel pour établir une qualité relationnelle et éviter de mettre la personne handicapée en situation de handicap. Voici quelques conseils.

- Se montrer disponible, à l'écoute et patient, tout en adoptant une attitude rassurante (sans marque de stress, d'agacement ou d'énervement).

– DYS

Les troubles DYS correspondent à des dysfonctionnements cérébraux entraînant des difficultés du langage, de préhension, de l'attention et des apprentissages. Les troubles des apprentissages ou troubles DYS : il s'agit de troubles cognitifs électifs qui n'entraînent pas une déficience intellectuelle, mais touchent une ou plusieurs fonctions.
Les principaux troubles des apprentissages sont :
La dyslexie : trouble spécifique de la lecture,
La dyspraxie : troubles du développement moteur,
La dyscalculie : trouble des activités numériques,
La dysphasie : troubles du langage oral,
La dysgraphie : troubles qui affecte l'écriture et son tracé,
Et les troubles de l'attention comme les Troubles Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH).
Tous sont durables, mais leur prise en charge permet d'améliorer et/ou de compenser les fonctions déficientes.

Moyens mobilisables en compensation

Les moyens mobilisables en compensation, pour les personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques, ou cognitives, des troubles neuro-développementaux, sont de diverses natures : aides humaine, technique et financière.

De manière générale, elles ont besoin d'un accompagnement à la vie culturelle, scolaire, voire pour l'insertion professionnelle, ainsi que de médiations adaptées.

Nombre d'intervenants peuvent jouer un rôle dans cet accompagnement parmi lesquels des psychologues, ergothérapeutes, orthophonistes, éducateurs, animateurs, accompagnants des élèves en situation de handicap, divers médiateurs, etc. Des aides techniques : ordinateur, logiciels adaptés… peuvent être utiles.

Conseils pour une qualité relationnelle
Un comportement adapté est essentiel pour établir une qualité relationnelle et éviter de mettre la personne handicapée en situation de handicap. Voici quelques conseils.

- Se montrer disponible, à l'écoute et patient, tout en adoptant une attitude rassurante (sans marque de stress, d'agacement ou d'énervement, et sans culpabiliser).

Ressources bibliographiques

10 questions / réponses sur les DYS, Fédération française des DYS, 2009
http://www.ffdys.com/wp-content/uploads/2009/10/10-questions-reponses-sur-les-DYS.pdf
Les troubles DYS Parents et professionnels. Guide pour connaître, comprendre, être accompagné et accompagner les DYS, Fédération Apajh, 2018. Apajh.org
Sandrine Broussouloux, Valérie Capuano-Delestre, Dr Pascale Gilbert, Dr Brigitte Lefeuvre, Frédérique Lefèvre, Dr Jeanne-Marie Urcun, *Troubles « dys » de l'enfant*. Guide ressources pour les parents, éditions Jeanne Herr, 2009.
Chauché Christophe, *Aide aux Dys.* Concrètement que faire ? éditions Tom Pousse, 2017.
Dr Anne Gramond, *Troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDA/H)*. Concrètement que faire ? éditions Tom Pousse, 2016.
Habib Michel, *La constellation des DYS*, éditions de Boeck Solal, 2014.
Les souffrances des enfants « dys », L'école des parents n°624, 2017.
Sonnet Jules, *Une fourmi parmi les éléphants récit d'un enfant dyslexique, dysorthographique et précoce*. éditions Edilivre, 2017.
Sites internet d'associations utiles : ffys.com, tdah-france.fr

– Autisme

Diversité des handicaps et modalités de compensation

La nature et le degré dans l'autisme sont multiples et les handicaps qui en résultent sont très variables selon l'individu, l'âge auquel elles sont survenues et les conditions environnementales.

Les troubles du spectre de l'autisme (TSA) sont considérés comme des troubles du neuro-développement. Ils se caractérisent à la fois par un déficit et une altération de la communication et des interactions sociales mais aussi par une restriction des centres d'intérêt, des comportements souvent répétitifs et stéréotypés et une intolérance aux changements ou modifications des habitudes. Toutefois, ces caractéristiques sont très variables dans leur expression et leur intensité d'un individu à l'autre. Parmi les formes particulières de l'autisme, l'autisme d'Asperger caractérisé par des sur-capacités hors normes dans divers domaines, est le plus médiatisé.

Chiffres clés
En France, 650 000 personnes sont considérées comme autistes.

Sur le plan règlementaire
Toutes personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives ou des troubles neuro-développementaux peuvent se rapprocher de la Maison départementale des personnes handicapées pour la reconnaissance de leur handicap. Une évaluation peut donner lieu, sous certaines conditions, à l'octroi de la prestation de compensation du handicap. Elles peuvent par exemple bénéficier du financement d'une auxiliaire de vie pour accomplir des actes de la vie quotidienne,

comme faire leurs courses, prendre les transports en commun, effectuer des démarches administratives.

À consulter :

Décret n° 2022-570 du 19 avril 2022 relatif à la prestation de compensation mentionnée à l'article D. 245-9 du code de l'action sociale et des familles concernant la prise en compte de la situation et des besoins des personnes sourdaveugles (atteintes de surdicécité) et des personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives ou des troubles neuro-développementaux pour l'accès à la prestation de compensation du handicap.
https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=3y00buMB_vU-njmmrq3Yf1sDFihSq-tW46KWa2ISZzs%3D
Référentiel pour l'accès à la prestation de compensation, Annexe 2-5 du Code de l'action sociale et des familles.
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042855653/

Moyens mobilisables en compensation

Les moyens mobilisables en compensation, pour les personnes vivant avec un handicap complexe : autisme, polyhandicap, handicap mental, handicap psychique, sont de diverses natures : aides humaine, technique et financière.

De manière générale, elles ont besoin d'un accompagnement à la vie sociale, culturelle, scolaire, voire pour l'insertion professionnelle, ainsi que de médiations adaptées.

Nombre d'intervenants peuvent jouer un rôle dans cet accompagnement parmi lesquels des psychologues, ergothérapeutes, orthophonistes, éducateurs, animateurs, auxiliaires de vie sociale, accompagnants des élèves en situation de handicap, divers médiateurs, etc.

Conseils pour une qualité relationnelle

Un comportement adapté est essentiel pour établir une qualité relationnelle et éviter de mettre la personne handicapée en situation de handicap. Voici quelques conseils.

- Faire des phrases courtes.
- Poser des questions qui nécessitent des réponses comme « oui » ou « non ».
- S'assurer d'obtenir son attention avant de poursuivre la conversation.
- Éviter les jeux de mots ou les expressions à double sens puisque la personne pourrait comprendre l'information au premier degré.
- Ne pas interpréter les moments d'attente ou l'absence de réponse immédiate comme un manque de coopération de la part de la personne.
- Être indulgent et compréhensif envers la personne.
- Certains stimuli tels qu'une lumière ou un son trop fort dans un espace peuvent être dérangeants, ou un contact physique comme une poignée de main.

Ressources bibliographiques

Guides pratiques, témoignages, rapports, actes de colloque, média, etc.
DREES, Fiche 23 « Les établissements et services pour personnes handicapées », édition 2020
https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/Fiche%2023%20-%20Les%20établissements%20et%20services%20pour%20personnes%20handicapées.pdf
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, www.cnsa.fr ; handicap.gouv.fr
Georgieff Nicolas, *Qu'est-ce que l'autisme*, édition Dunod, 2008.

Jackson Luke, *Excentriques, phénomènes et syndrome d'Asperger*, éditions AFD, 2007.

Leduc Johanne, *La souffrance des envahis, troubles envahissants du développement et autisme*, éditions Béliveau, 2012.

L'association « un pas vers la vie », *AUTISME : ce sont les familles qui en parlent le mieux*, éditions librio, 2016.

Stephen M Shore et Linda G Rastelli, *Comprendre l'autisme pour les nuls*. Adapté par Joseph Schovanec et Caroline Glorion, 2015.

Sites internet d'associations utiles : autisme-france.fr ;
Groupement national des centres ressources autisme : gncra.fr

Vidéos sur l'autisme

Le voyage de Maria, un film contribuant à une meilleure connaissance de l'autisme
https://youtu.be/_G0ylGDdMSk
Mon petit frère de la lune,
Film d'animation de 5 min réalisé par Frédéric Philibert, parent d'un petit garçon autiste, produit par Sacrebleu prod, 2007, a reçu le Grand prix et le Prix du public du Festival Handica-Apicil 2007.
https://youtu.be/T_2lhIy_8zo
France TV : émission les Rencontres du Papotin

Media

Être, https://etre-reseau.org/etre-le-media/le-magazine
Yanous.com le magazine francophone du handicap
Handicap.fr, Handirect.fr, magazines du handicap, de l'accessibilité et de l'emploi des personnes handicapées
Lilavie, l'actualité facile à comprendre, www.lilavie.fr
Radio Vivre Fm 93.9, www.vivrefm.com